

# COMMUNIQUÉ

## LA CHASSE DU TÉLÉTRAVAIL AU CPMGN

Des consignes absurdes, sorties tout droit d'un décret d'autorité imaginaire, interdisant le télétravail les veilles et les lendemain de week-end sans justification.

Et pourquoi pas les jours pairs ou les années  
Bissextiles pendant qu'on y est...



DÉCRET  
IMAGINAIRE  
N° 000

Une note express visant à encadrer le télétravail en gendarmerie va bientôt sortir. En attendant celle-ci :



Le **SNPC FO GENDARMERIE**  
a fait supprimer ces directives à l'occasion  
du CSA GENDARMERIE !  
Cette mascarade est terminée !!!